

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 26 juillet.

Des avis de la Veza-Cruz, 14 juillet, venus par la voie de la Havane, donnent les détails suivants sur les opérations dirigées contre Negrete :

Les colonnes Mejia, Brincourt et Jeanningros devaient converger par trois routes différentes contre la position occupée par les juaristas. Mejia au lieu de marcher sur Monterrey, était resté à Matamoros. Le général Brincourt avait quitté Parras et se dirigeait vers Saltillo. Le colonel Jeanningros s'était dirigé également vers Saltillo par la route d'Encatada.

La colonne Brincourt n'ayant pu franchir en un seul jour la distance de Parras à Saltillo, l'ennemi averti à temps s'était retiré par la route de Monclova, à l'exception d'un millier d'hommes qui avait filé sur Tamaulipas.

Le colonel Jeanningros, entré à Saltillo le 8, avait commencé dès la nuit suivante à poursuivre Negrete dont l'arrière-garde avait été atteinte par sa cavalerie. Ses troupes étaient retournées à Saltillo le lendemain.

Le général Brincourt était arrivé à Parras le 12.

A la date des derniers avis, le colonel Jeanningros occupait Monterrey. Un autre corps français était à Saltillo.

Mejia était toujours à Matamoros. Les troupes impérialistes devaient occuper prochainement Camargo et Piedras-Negras.

Londres, 7 août.

Les nouvelles du Pérou représentent comme très gravement compromise la situation du général Pezet. Trois bâtiments de guerre qui formaient à peu près toute la flotte gouvernementale, auraient été enlevés de vive force par les insurgés.

Trieste, 6 août.

Des correspondances de Hau-Keon (Chine) du 7 juin, annoncent que des troubles assez sérieux avaient éclaté dans la partie Sud-Est du Hon-Pé. Quelques milliers de soldats impériaux s'étaient mutinés. Après avoir inspiré de très-légitimes craintes, ce mouvement s'était apaisé et, aux dernières nouvelles, tout était rentré dans l'ordre.

La situation des missionnaires français dans les autres provinces est satisfaisante.

Trieste, 7 août.

Les avis de Smyrne n'indiquent pas d'amélioration dans l'état sanitaire de cette ville. Le nombre des morts variait de 25 à 35 par jour. Ce sont les Israélites qui ont le plus souffert. De nombreux habitants avaient émigré.

En Egypte, le fléau a sensiblement diminué. Le 29 juillet, il n'y avait eu que 5 morts à Alexandrie et 15 au Caire. La conduite des sœurs de charité avait provoqué l'admiration générale. Le vice-roi avait mis à leur disposition une somme de 40,000 fr.

Trieste, 6 août.

Les lettres de Constantinople du 27 juillet, constatent que la choléra continue à s'étendre. Les villages du Bosphore sont maintenant infectés. Un service médical extraordinaire a été organisé. La moyenne des morts est de 180 par jour.

Vienne, 7 août.

La *Presse*, l'*Ost-Deutsche-Post* et la *Nouvelle Presse libre*, annoncent que dans le conseil des ministres tenu avant-hier, il a été décidé que les concessions offertes par M. de Bloome, à Gastem, marquaient la dernière limite des concessions autrichiennes et qu'on maintiendrait le point de vue où l'on s'est placé jusqu'ici.

chacun l'écoute comme un oracle, tandis que moi, je semble uniquement destiné à amuser le monde par mes gentillesses.

Et, en riant, il l'embrassait et l'obligeait à rire.

« D'où viens-tu donc ? demanda M. Fliteau à son fils, sans doute pour le mettre en scène.

— Vous le savez bien, répondit Victor. Je viens de déjeuner à Longwy, et ma foi ! j'ai fait un royal déjeuner. La cuisine de Mlle Hortense ne laisse rien à désirer. Des salmis, du rôti superbe, du vin de premier ordre !

— Epicurien ! murmura M. Fliteau.

— Eh ! eh ! ce vieux philosophe grec, qu'on nomme Epicure, avait du bon, et ceux qui ont du goût pour sa doctrine ne sont pas méchants. De peur de se faire de la peine à eux-mêmes, ils n'oseraient faire crier un poulet. Ces officiers qui m'avaient invité, voilà d'aimables vivants. La parade finie, l'exercice achevé, rompez les rangs, marche, et alors, plus de soups, le repas à heure fixe ; le schako et le sabre suspendus à la muraille, les coudes sur la table, les francs propos d'une bonne camaraderie, les plaisantes histoires de la garnison, et au dessert, les chansons au Désangiers et de Beranger, les refrains des nouveaux opéras !

Ah ! quel plaisir d'être soldat !
X. MARMER.
(La suite au prochain numéro.)

Berlin, 6 août.

Voici de bonne source, le sens de l'avis émis par les juristes de la couronne :

1° La maison d'Augustenbourg n'a aucun droit à la succession totale ou partielle des duchés, tant parce que le père du duc Frédéric a renoncé à ses droits et reconnu d'avance les arrangements à prendre relativement à la succession au trône, que parce qu'il est impossible de prouver la succession par primogéniture dans la maison princière d'Augustenbourg.

2° Le Grand-Duc d'Oldenbourg n'a de droit éventuel que sur l'héritage de la maison Goltorp.

3° En vertu de la loi de succession du 13 juillet 1853 qui a été publiée et mise légalement en vigueur dans les duchés, il n'y a de légalement valables que les droits de Christian IX qui ont été cédés à la Prusse et à l'Autriche par le traité de Vienne.

Florence, 6 août.

Le dernier bulletin d'Ancone porte 63 décès.

Les ministres des Finances et de l'Instruction publique sont de retour d'Ancone. — Le ministre de l'Intérieur est parti aujourd'hui pour Ancone.

Madrid, 6 août.

Le roi est revenu ce matin à Madrid. Les journaux ministériels disent que ce voyage n'a aucun but politique. Le roi serait venu voir son père malade.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

La dernière semaine de juillet a été mauvaise ; les transactions ont été difficiles. Il est vrai que les élections, les inventaires, la morte saison, les orages qui ont ravagé un grand nombre de localités dans le nord et le centre de la France, ont contribué à faire abstenir les acheteurs, et la prudence l'a emporté sur le désir frénétique de produire à tout prix, qui s'était emparé de nos manufacturiers, dans l'espoir de réparer le temps perdu, à l'issue de la crise américaine.

Les cotons, les soies ont subi une baisse prononcée. Les laines ont trouvé un écoulement assez facile, mais à des prix raisonnables, pour ne pas dire faibles ; seuls les chonvres et les lins se sont se sont maintenus avec fermeté.

Les indigos ont trouvé peu d'acquéreurs aux dernières enchères de Londres. Les campêches, les bois jaunes ont à peine maintenu les cours précédents au Havre, à Anvers, à Amsterdam. Les garances ont fléchi de nouveau à Avignon, à Hull, à Rotterdam.

Ce mouvement de baisse était prévu : il était même nécessaire ; car il faut que les prix des matières premières restent au niveau de ce que l'on peut obtenir de la consommation. La hausse sur le coton n'a jamais eu sa raison d'être ; si les prix se sont élevés au-delà de toute prévision, ils ne se sont maintenus qu'à l'état provisoire. Les fluctuations quotidiennes qui ont lieu ont été constamment entretenues par une spéculation avide, qui désirait, sans se préoccuper des sinistres qu'elle pouvait entraîner, provoquer une hausse facile, de quelques jours, sans aucune base solide et stable, afin de moissonner avec plus de facilité. Mais cette hausse inconsidérée a bientôt trouvé devant elle une résistance opiniâtre de la part des filateurs et des fabricants sages qui, après mûre réflexion, ont préféré s'abstenir de fabriquer et se priver, pendant cette période hasardeuse, des bénéfices qu'aurait pu leur procurer leur travail, que de s'exposer à faire des achats à des prix exagérés, qui ne tendaient à rien moins qu'à seconder un mouvement ascensionnel de la matière première, mouvement qui aurait paralysé l'industrie et mis les fabricants dans l'impossibilité de réaliser leurs produits avec un bénéfice, même minime.

A la fin de la guerre de l'Amérique, une hausse légère, mesurée, était naturelle ; il fallait fabriquer à nouveau pour satisfaire de nouveaux besoins, et elle devait de plus stimuler la vente de la marchandise ancienne. Dans l'actualité, si la hausse se maintenait, elle serait désastreuse. On sait parfaitement aujourd'hui que le coton, au lieu de manquer, doit devenir abondant, par rapport aux stocks existant en Amérique et dans l'Inde, comparés aux besoins de la consommation, qui commencent à être satisfaits ; en outre, nous allons entrer dans la saison où la laine doit jouer le principal rôle dans les transactions commerciales de l'Europe.

La hausse du coton n'est donc plus tenable ; il n'y a aucun motif sérieux qui puisse y faire croire, et nous sommes persuadés que la baisse qui a commencé à se manifester, non seulement ne s'arrêtera pas là, mais qu'elle doit faire des progrès plus sensibles.

Les laines ont varié, mais peu sensiblement. Nos marchés intérieurs commencent à être moins bien approvisionnés ; il s'est fait de grandes affaires dans cet article ; la soie et le coton étant à des prix trop élevés, la fabrication s'est reportée sur les lainages ; aussi les laines ont-elles eu un cours assez régulier à Londres, à Anvers, au Havre, à Breslau, dans la Champagne, le Berry et le centre de la France.

Il est très-difficile de donner le cours des tissus et des étoffes qui se fabriquent pour la saison d'hiver, ces articles ne sont pas encore assez connus ; ce ne sera guère que le mois prochain que nous pourrons donner une idée exacte, suivant les variétés nombreuses produites par le tissage

mécanique. Les calicots et les colons filés ont fléchi légèrement à Manchester, à Mulhouse et à Rouen ; les indiennes sont moins recherchées ; la rouennerie trouve toujours un placement facile.

La fin de la foire de Beaucaire n'a pas présenté l'aspect du début. La draperie a en, du 20 au 25, beaucoup de peine à s'écouler et à maintenir ses cours. Les moletons se sont très-bien vendus ; il s'est fait, cependant, des affaires ; les soldes en impressions ont été presque tous traités, mais à bas prix.

Il y a eu cette semaine peu de demandes pour l'exportation. Quelques ordres de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Angleterre ont été donnés ; ils sont de peu d'importance, mais on compte que le mois prochain sera très favorable à notre industrie lainage.

Si nous considérons la bourse sur le coton et la soie comme un heureux événement, nous avons aussi l'espoir que le mois d'août, qui verra s'ouvrir la saison d'hiver, sera plus favorable, et que la marchandise se maintiendra à un cours régulier, sans diminution sensible. Il n'y aurait que l'excès de la fabrication qui pourrait entraîner les cours, ce qui n'est pas à craindre si la matière première, tout en subissant une baisse désirée, ne descend pas à des prix extrêmes.

(Journal des fabricants de tissus.)

RAPPORT

SUR

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES

DE LA VILLE DE ROUBAIX

PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LA SÉANCE DU 5 MAI 1865.

(Suite. — Voir notre dernier numéro.)

TITRE II

administration. — Conseil municipal. Section I^{re} — administration municipale.

L'Administration se compose, conformément à la loi du 5 mai 1855, d'un Maire et de trois adjoints, nommés pour cinq ans. Le titre de leur nomination est un décret impérial du 13 juillet 1860. — Maire : M. Ernoul-Bayart. — Adjoints : MM. Julien Lagache, Constantin Descat, et Renaux-Lemerre.

Le personnel de la Mairie, dirigé par M. Brun-Lavaigne, secrétaire en chef, comprend en outre :

Secrétariat : Un chef de bureau, Un employé, Un garçon de bureau.
Etat-civil : Un chef de bureau, Quatre employés.
Livrets d'ouvriers : Un employé.

Les archives de la Mairie sont confiées à M. Th. Leuridan, bibliothécaire-archiviste.

Un bureau des travaux municipaux et du service de la voirie est placé sous la direction de M. Godey, chargé de la rédaction des projets, de la conduite et de la réception des travaux de toute nature. Le personnel de ce bureau est composé de divers employés dont le nombre varie suivant les besoins.

Section II. — Conseil municipal.

Le Conseil municipal, composé de 30 membres, non compris le Maire dont la nomination était antérieure aux élections, a été élu les 19 et 26 août 1860, installé le 14 septembre suivant.

Par le décès de MM. Louis Flipo, Henri Desobrie, Tiers-Bonte et François Frasez, et par la retraite de M. Roussel-Dazin, il était réduit au 31 décembre 1864, à 25 membres, dont voici les noms, suivant l'ordre du tableau :

M. Ernoul-Bayart, Maire. MM. Guillaume Lefebvre, Pierre Lepers, Louis Watne, Edouard Hanuart, Dellebecq-Desfontaines, Motte Bossut, Julien Lagache, Edouard Delattre, François Duthoit, Cesar Piat, Auguste Duriez, Denis Salembier, Constantin Descat, Renaux-Lemerre, Henri Delattre, Pierre Parent, Delerue-Dazin, Achille Wibaux, Dubar Delespaul, Edouard Debuchy, Henri Ternynck, Jean-Baptiste Ferret, Auguste Mimerel, Charles Bourbier, Achille Dewarlez.

TITRE III

Liste du Jury. — Liste électorale. Elections.

Section I^{re}. — Liste du Jury.

La liste départementale du Jury comprend 500 jurés. Le canton de Roubaix y est compté pour 26, par arrêté pris en conseil de préfecture le 1^{er} octobre 1863.

Chaque année, une commission réunie au chef-lieu du canton, dresse une liste préparatoire en nombre triple de celui demandé.

Une autre commission, formée au chef-lieu de l'arrondissement, choisit sur la liste préparatoire les noms à inscrire sur la liste définitive.

Section II. — Liste électorale.

La liste électorale de Roubaix, arrêtée le 31 mars 1864, comprenant tous les français non frappés d'incapacité par la loi, était composée de

9,336 électeurs résidents, 232 militaires.
Total 9,568

Il n'y a pas eu d'élection générale pour le renouvellement des députés au Corps Législatif. M. Jules Brame, élu en 1863 continue à y représenter la 4^e circonscription électorale du département dont Roubaix fait partie.

Le Conseil général du département, élu pour 9 ans, se renouvelle par tiers. — Le canton de Roubaix y est représenté par M. A. Mimerel C. sénateur. Il est de la deuxième série qui doit sortir en 1867. (Loi du 22 juin 1833, art. 8)

Le Conseil d'arrondissement, élu pour six ans, se renouvelle par moitié. — Roubaix est de la seconde série, sortant en 1864. M. Jean Lefebvre a été élu cette année, en remplacement de M. César Piat.

Le Conseil municipal se renouvelle en entier tous les cinq ans. La prochaine élection aura lieu en 1865. (Loi du 5 mai 1855, art. 8.)

TITRE IV

BIENS COMMUNAUX

Section I^{re} — Propriétés Foncières.

Les rapports pour les années précédentes donnaient sur l'origine et le prix d'achat des propriétés foncières de la ville des renseignements que nous croyons inutile de reproduire ici. On se bornera donc à indiquer l'époque à laquelle chacune de ces propriétés fut acquise par la ville, en donnant plus de détails sur les acquisitions faites en 1864.

1. Eglise Saint-Martin. Loi du 18 germinal, an X. — 2. Presbytère de Saint-Martin. Même loi. — Ancienne Mairie. Acte du 24 août 1806. — 4. Square Notre-Dame (ancien cimetière). Décret du 21 décembre 1808 et acte du 17 février 1855. — Première et seconde maisons vicariales de Saint-Martin. Délibération du 14 mai 1822. — 6. Maison et écoles des Frères, rue des Lignes. Acte du 20 septembre 1827. — 7. Eglise Notre-Dame. Acte du 20 septembre, pour le terrain. Délibération du 4 octobre 1842, pour la construction. — 8. Abreuvoir, rue de l'Époule. Acte du 9 août. 1831. — 9. Hôtel-de-ville, maison rue Neuve et Hôtel des pompiers. Acte du 11 juin 1840.

10. Asile de la rue du Midi. Acte du 12-avril 1843. — 11. Ecole des Carmélites. Acte du 24 juin 1845. — 12. Cimetière. Actes des 15 août 1849, 6 octobre 1853 et 31 août 1855. — 13. Hôpital provisoire Acte du 8 mai 1854. — 14. Condition publique pour les matières textiles. Expropriation du 4 mars 1854. — 15. Troisième maison vicariale de Saint-Martin. Acte du 25 juin 1856. — 16. Eglise, presbytère, écoles et asiles du Tilleul. Donation des 14 et 15 mars 1858. — 17. Hôpital Napoléon. Actes du 6 juillet 1860 et du 29 novembre 1861 et expropriation du 29 novembre 1861. — 18. Lavoir et bains publics. Acte du 7 juillet 1860. — Abattoir. Actes du 4 juillet 1860 et du 29 décembre 1862. — Ecoles de filles, asile, écoles de garçons et bureau de bienfaisance, à Blanchemaille. Acte d'achat du terrain, 29 novembre 1861. — 21. Marché aux poissons. Commencé en 1862 et terminé en 1863, sur la place du Trichon, dont le terrain, en grande partie, provient d'achats faits, en 1849, à divers particuliers. — 22. Ecole mutuelle au Trichon. Actes du 6 novembre et du 21 décembre 1863. Les travaux de construction, commencés en 1864, ne sont pas terminés. — 23. Ecole de garçons, rue de la Paix, ex asile, rue de l'Homelet. Par délibération du 13 mai 1864, le conseil municipal a autorisé le Maire à acquérir :

1° de M. Henri Mulliez, 8 ares 94 centiares pour . . . 7,957
2° de Mme Lefebvre-Mulliez, 9 ares 86 centiares pour . . . 5,300
3° de M. Mulliez-Desreumaux, 3 ares 30 centiares pour . . . 1,862
4° de M. Louis Toulemonde, 1 ares 47 centiares pour . . . 829

15,948
Par délibération du même jour, et afin de rectifier le périmètre desdits terrains, destinés à la construction d'une école, rue de la Paix, et d'un asile, rue de l'Homelet le Maire a encore autorisé à céder au sieur Louis Toulemonde 3 ares 56 centiares 15, en échange de 4 ares 74 c. 87, que celui-ci rendrait à la ville, sans bonification de part ni d'autre. Les deux actes ont été passés en forme authentique le 15 septembre 1864, pardevant M^o Duthoit, Notaire.

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Le secrétaire de l'École de médecine et de pharmacie de Lille nous communique l'avis suivant :

« Les candidats au titre d'officier de santé ou de pharmacien de seconde classe sont prévenus qu'ils seront admis à concourir, à dater du 9 août jusqu'au 19 août inclusivement.

« Le registre des inscriptions sera ouvert, à cet effet, au secrétariat de l'École de médecine, tous les jours, de une heure à trois heures.

« Le registre sera clos irrévocablement, le 19 août, à quatre heures du soir. »

M. Edouard Delattre père, membre du conseil municipal, président de la commission d'assainissement des logements insalubres, membre de la commission d'hygiène et de salubrité cantonale, est décédé ce matin, à l'âge de 60 ans et dix ans et deux mois.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer cet avis comme une invitation

d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui mercredi, à dix heures, en l'église Notre-Dame.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, n^o 8.

La distribution solennelle des Prix aux élèves de l'Institution Saint-Germain aura lieu le jeudi, 17 courant, à 2 h. 1/2 dans la salle des Fêtes de l'Hotel des Pompiers.

La distribution des prix aux élèves de l'Institution dirigée par M^o Delbecq, aura lieu le mercredi 16 août, à trois heures, dans le salon de l'Hotel-des-Pompiers.

Nos lecteurs apprendront avec la plus vive satisfaction que la Société Orphéonique de Roubaix a obtenu, dimanche, au concours d'Ypres, la grande médaille d'honneur, offerte par M. le ministre de l'Intérieur aux sociétés françaises, pour le premier prix d'exécution. La médaille de tenue a aussi été décernée à nos Orphéonistes.

D'après les procès-verbaux de la commission organisatrice et du jury, ces deux médailles ont été accordées à l'unanimité. La même unanimité s'était manifestée parmi les auditeurs après l'exécution des chœurs *une Révolte à Memphis* et la *Noce du village* ; un tonnerre d'applaudissements a salué les membres de la Société Orphéonique et les *Mélanes* de Gand, qui sont cependant de terribles adversaires, ont eux-même rendu justice à nos choristes en faisant éclater leurs sympathies par d'énergiques bravos.

La Société Orphéonique doit être fière de la victoire qu'elle vient d'obtenir, pour sa première sortie. Cet heureux résultat fait honneur à notre ville et nous en félicitons sincèrement les vainqueurs.

La société chorale la *Lyr-Roubaisienne* s'est aussi fait entendre à Ypres ; elle a exécuté d'une manière satisfaisante. On lui a décerné la médaille attribuée à la société la plus nombreuse et une prime de deux cents francs, comme indemnité de route.

Les chasseurs s'entrelient avec une certaine anxiété de la campagne prochaine. La saison étant avancée, ils craignent que le passage des caillès ne soit effectué lors de l'ouverture. D'un autre côté, la sécheresse, rapporte-t-on, a fait périr beaucoup de gibier ; et la destruction des couvées et des portées a été facilitée par la précocité des récoltes, qui a permis la fauchaison et la moisson en un temps où perdreaux et levraux n'avaient pas la force de se défendre par la fuite.

En somme, les chasseurs ne fondent pas grand espoir sur la campagne qui s'ouvrira probablement vers les premiers jours de septembre.

La distribution des prix aux élèves des Ecoles académiques a eu lieu dimanche matin dans le salon de l'Hotel-des-Pompiers. Cette intéressante cérémonie a été présidée par M. Julien Lagache assisté de MM. Constantin Descat et Renaux-Lemerre, adjoints. Plusieurs membres du conseil municipal ont témoigné par leur présence de la part qu'il prennent aux succès de nos jeunes élèves.

Comme d'habitude, il y avait beaucoup de monde ; on assiégeait l'entrée de cette salle, trop petite pour contenir la foule qui a dû se réfugier dans la cour de l'Hotel. Les dispositions prises pour rehausser l'éclat de cette fête de la jeunesse laissent considérablement à désirer ; aucune estrade n'ayant été préparée, les élèves traqués au fond de la salle ne pouvaient être facilement aperçus ni bien entendus. On s'est plaint du débatement et de la malpropreté des banquettes ; il y avait en un mot, absence totale de préparatifs. Pourquoi n'at-on pas disposé le grand salon de la mairie, le seul qui convienne aux cérémonies publiques ? Les travaux qu'on y exécute en ce moment pouvaient être facilement suspendus, toutes les familles eussent trouvé place et l'on eût ainsi donné plus de solennité à la fête.

Il n'y a pas eu de discours ; nous le regrettons car il n'est pas sans intérêt que les enfants sachent bien tous les avantages qu'ils peuvent retirer de l'étude du dessin et de la musique ; il est utile de leur faire comprendre l'influence que les arts doivent avoir sur leur avenir.

Les exercices de musique ont précédé la distribution des prix. Après le chœur d'*Iphigénie* exécuté avec beaucoup d'ensemble, nous avons entendu une fantaisie pour saxophone, que l'élève Jules Fournier a rendue de manière à mériter des applaudissements.

M^{lle} Marie Soibin a fort bien chanté une farce de *Sainti* ; sa voix est très sympathique ; cette jeune élève a obtenu des bravos bien mérités. La romance des *mousquetaires*, chantée par M^{lle} Hannotte et la romance de la *Juive* chantée par M^{lle} Marie Deschamps ont produit beaucoup d'effet et ont été vivement applaudies. M^{lle} G. Bonthe n'a pas eu moins de succès elle a très gracieusement chanté sa romance des *Dragons de Villars*. Le comité d'examen en constatant les résultats obtenus dans la classe de solfège, (section des demoiselles) en a témoigné à Mme Seynave toute sa satisfaction.

Tous les professeurs ont été félicités pour les soins intelligents et dévoués dont ils ont entouré leurs élèves.

L'élève Capel a exécuté avec talent une fantaisie pour cor qu'on a vivement ap-